



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Session annuelle  
Rome, 24-28 juin 2024

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 30 mai 2024

WFP/EB.A/2024/5-B

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## **Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)**

### **Projet de décision\***

Le Conseil prend note du document intitulé "Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)" (WFP/EB.A/2024/5-B).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

#### **Coordonnateurs responsables:**

M. P. Skoczylas  
Directeur par intérim  
Division chargée des interactions avec le système des Nations Unies et de la collaboration multilatérale  
courriel: [paul.skoczylas@wfp.org](mailto:paul.skoczylas@wfp.org)

M. D. Barnhardt  
Chargé des partenariats  
Division chargée des interactions avec le système des Nations Unies et de la collaboration multilatérale  
courriel: [daniel.barnhardt@wfp.org](mailto:daniel.barnhardt@wfp.org)

1. La présente note d'information fait suite au point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui avait été soumis au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2023. Comme l'a rappelé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les objectifs de la réforme sont les suivants: "Se concentrer plus sur les personnes et moins sur les processus. Devenir plus souple et efficace. Et créer un environnement de travail de qualité, empreint de diversité et d'intégrité." Cette note vient en complément d'autres documents communiqués au Conseil qui ont trait à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à l'examen quadriennal complet de 2020, tels que le Rapport annuel sur les résultats de 2023 du PAM et le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025. Le rapport de 2024 du Secrétaire général intitulé "[Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies](#)" présente en détail les progrès accomplis à l'échelle du système dans la mise en œuvre de la résolution 72/279 et donne les grandes lignes du nouveau pacte de financement proposé. Le [Rapport de 2024 de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable](#) décrit plus en détail les progrès réalisés au sein du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies de la coordination des activités de développement.
2. L'annexe II de la présente note d'information contient la liste de contrôle relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui a été élaborée par la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour faciliter la prise en compte de certains aspects des rapports sur la mise en œuvre de la réforme et pour permettre une analyse générale de la réalisation de la réforme à l'échelle du Groupe. L'annexe I fait le point sur la mise en œuvre par le PAM du pacte de financement de 2019.

### **Renforcement de l'appui apporté à l'échelle du système au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable au niveau des pays**

3. Depuis qu'il s'emploie à atteindre les objectifs de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PAM a intégré les composantes du repositionnement de ce système en suivant une approche qui touche l'ensemble de ses activités.
4. À l'approche de la troisième génération de plans stratégiques de pays (PSP), il ressort d'une analyse que les activités axées sur le développement qui figurent dans tous les PSP de deuxième génération sont directement dérivées des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après, les "plans-cadres de coopération") établis pour les pays correspondants. Les effets directs en matière de développement énoncés dans les PSP reflètent les priorités des plans-cadres de coopération, que les bureaux de pays du PAM confirment en vertu d'une lettre signée par le coordonnateur résident, conformément aux exigences introduites par la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Quarante-vingt-dix pour cent des PSP de deuxième génération sont alignés sur les cycles des plans-cadres de coopération.

5. En tant que membre du groupe de travail sur les programmes mis en place par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le PAM participe activement au réexamen de l'approche fondée sur les analyses communes de pays et des orientations connexes afin de les adapter à leur finalité. Lors d'un atelier interorganisations tenu à Istanbul (Turquie) en avril 2024, le PAM a participé à l'établissement d'un nouveau plan directeur pour les analyses communes de pays, qui seraient ainsi réalisées suivant une approche systémique, par opposition à une approche fondée sur une analyse en vase clos des objectifs de développement durable (ODD), et dans le respect de trois principes visant à garantir que l'analyse est axée sur les personnes et les systèmes et fondée sur des données factuelles. Il sera essentiel de trouver le juste milieu entre la flexibilité au niveau national et l'application des orientations mondiales dans le cadre de ces travaux, ainsi que de choisir une méthode favorisant la cohérence de l'analyse des systèmes.
6. La révision de l'approche fondée sur les analyses communes de pays s'inscrit dans une révision plus vaste des orientations données par les plans-cadres de coopération, à laquelle le PAM participe. Cette révision, qui porte sur plus de 100 processus afférents aux plans-cadres de coopération mis en œuvre à l'échelle mondiale, vise à clarifier et à rationaliser les orientations existantes, à intégrer les enseignements tirés et les bonnes pratiques, à concevoir des formats plus conviviaux et à intégrer de nouveaux outils et pratiques au niveau des pays.
7. En 2023, le PAM a également contribué à la mise à jour des orientations appliquées à l'échelle du système relatives à la planification et à l'élaboration de plans-cadres de coopération dans des circonstances exceptionnelles, lorsque les conditions nécessaires à l'élaboration d'un plan-cadre de coopération complet ne sont pas réunies. Les orientations actualisées simplifient et clarifient les approches proposées, sur la base des enseignements tirés et des réactions recueillies sur le terrain.
8. Après avoir évalué sa politique en matière de PSP, le PAM a entrepris d'examiner ses processus et documents de planification stratégique par pays afin que le dispositif des PSP soit fondé sur une démarche plus stratégique et allégée. La troisième génération de PSP du PAM s'articulera elle aussi autour des plans nationaux, des plans-cadres de coopération et des cadres de planification humanitaire.

## **Promotion d'activités d'appui communes pour plus d'efficacité et d'efficacités**

9. Le PAM continue à œuvrer pour atteindre les objectifs d'efficacité liés aux activités d'appui définis par le Secrétaire général et renforcés lors de l'examen quadriennal complet de 2020. D'autres objectifs d'efficacité à l'échelle du système figurent dans la liste de contrôle relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement à l'annexe II.
10. Pour donner un bref aperçu des progrès réalisés sur le plan des **stratégies relatives aux activités d'appui**, soulignons que les auteurs de l'examen annuel 2024 (portant sur la période allant de janvier à mars 2024) de ces stratégies ont conclu que les bureaux de pays du PAM avaient réalisé des économies totales de 15,9 millions de dollars É.-U. en 2023; ainsi, sur cinq ans (2019-2023), leurs gains d'efficacité et réductions des dépenses totalisent 36 millions de dollars.

11. S'agissant des autres gains d'efficacité, le PAM a poursuivi son action sur le terrain et son travail de développement des capacités sur la base du plan interorganisations visant à mettre en place des **services administratifs communs** et a ainsi apporté un appui aux bureaux de pays du Brésil, de la Jordanie, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et du Zimbabwe. En République-Unie de Tanzanie, le PAM hébergera tous les services administratifs communs après leur mise en place. Il élabore actuellement une proposition visant à accueillir les services administratifs communs d'appui logistique au Kenya et participe activement à des discussions interorganisations portant sur les moyens d'améliorer la mise en commun des services administratifs dans plusieurs autres pays.
12. Les **services mondiaux partagés** ne sont pas rattachés à un lieu précis. Des facteurs tels que les effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'adoption de nouvelles méthodes de travail et l'utilisation accrue de la technologie transforment la façon dont les organismes des Nations Unies exécutent les tâches administratives; ainsi, il y a davantage de possibilités d'accroissement de l'efficacité par le partage de services au niveau mondial. Par exemple, il y a seulement deux ans, des services pour lesquels la présence physique du personnel dans le bureau ou le pays était jugée essentielle peuvent désormais être assurés plus efficacement à distance depuis n'importe quel endroit. Le déploiement des services mondiaux partagés suivants, qui seront gérés par le PAM, a été jugé prioritaire: la plateforme de réservation des Nations Unies pour le transport de passagers, l'hébergement et les services médicaux; le parc de véhicules des Nations Unies; les services numériques des Nations Unies pour la cession et la vente aux enchères des actifs; l'Académie de la sécurité routière des Nations Unies. Pour ces services, le PAM a élaboré des dossiers de décision qui ont été communiqués à l'équipe spéciale interorganisations chargée des services mondiaux partagés qui doit approuver leur transposition à plus grande échelle.
13. Mise en place en 2017, la **plateforme de réservation des Nations Unies** symbolise la concrétisation de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Elle a la plus vaste clientèle de tous les services mondiaux partagés, ayant assuré des services à 3,5 millions de travailleurs humanitaires de 17 organismes des Nations Unies à ce jour, dont 1,4 million en 2023. Elle permet aux employés d'organismes des Nations Unies de réserver des services de transport aérien et terrestre et de covoiturage, des services d'hébergement, ainsi que des services de consultations médicales et de mieux-être dans 1 650 points d'accès répartis entre 116 pays, ce qui favorise la collaboration interorganisations pour la fourniture de services au personnel de terrain. Exploitée par le PAM, la plateforme aide 3 500 responsables des services des Nations Unies à prendre le virage numérique dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes, d'autres responsables à assurer un suivi des données en vue de prendre de meilleures décisions, et les entités des Nations Unies à maximiser les gains d'efficacité et les avantages environnementaux. Tous les partenaires qui utilisent la plateforme ont signé le même accord de service, conformément à la déclaration de reconnaissance mutuelle des Nations Unies. La plateforme de réservation contribue également à concrétiser "l'ONU 2.0"<sup>1</sup> envisagée par le Secrétaire général, qui fait fond sur les données, les services numériques et l'innovation pour transformer les méthodes de travail du système des Nations Unies, en les rendant plus souples et plus créatives et en les adaptant à un monde en mutation dans lequel un avenir durable passe par la collaboration interorganisations. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a déterminé que la plateforme de réservation était un service mondial partagé dont la transposition à plus grande échelle était prioritaire pour maximiser les gains d'efficacité au niveau du système des Nations Unies. En 2023, la plateforme a permis de réduire les coûts de 11,5 millions de dollars d'après des estimations.

---

<sup>1</sup> Voir le [site Web de l'ONU 2.0](#).

14. Le service partagé le plus important et celui qui se développe le plus rapidement est le **service de mobilité des Nations Unies**, englobant les services de transport de passagers et de covoiturage du PAM. Offert dans 106 pays, le service de mobilité utilise 8 000 véhicules et fait appel à 6 000 chauffeurs des Nations Unies. À ce jour, 2,8 millions de personnes en ont bénéficié. En 2023, il a permis de réaliser des gains d'efficacité de 5,1 millions de dollars grâce à des initiatives de dématérialisation et à l'optimisation de la flotte, et de réduire de 338 tonnes les émissions de dioxyde de carbone grâce à l'utilisation accrue du covoiturage et de l'autopartage par le personnel des Nations Unies.
15. Le **parc de véhicules des Nations Unies**, une initiative conjointe du PAM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, continue d'offrir aux utilisateurs du système des Nations Unies un accès efficace et à un prix avantageux à des véhicules légers. Depuis son lancement en octobre 2022, 14 entités des Nations Unies ont signé des accords de service avec le parc, et 400 véhicules ont été commandés ou loués dans 60 pays. En outre, 33 pour cent des commandes portaient sur des véhicules à faibles émissions, ce qui a contribué à réduire l'empreinte carbone des entités des Nations Unies. La satisfaction de la clientèle du parc est demeurée élevée en 2022/23 (note de 4,5 sur 5). Ce résultat reflète l'importance accordée à la satisfaction de la clientèle, qui est un principe sous-jacent de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. La pleine opérationnalisation du parc a marqué une nouvelle phase du processus devant assurer une gestion sûre, efficace et durable du parc pour le système des Nations Unies et constituait une contribution importante à la mise en œuvre du programme de réforme du système des Nations Unies pour le développement.

### **Participation au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies**

16. Le PAM compte actuellement 10 membres de son personnel parmi les coordonnateurs résidents; cela représente 9 pour cent de l'ensemble des coordonnateurs résidents. Le PAM est la deuxième source de coordonnateurs résidents dans le système des Nations Unies, après le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Onze autres membres du personnel du PAM ont passé avec succès les épreuves nécessaires pour être inscrits sur la liste des candidates et des candidats présélectionnés pour un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur résident.
17. Pour 2024, le PAM a transféré 2,44 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées en vue de la mise en œuvre du système des coordonnateurs résidents, auquel les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable contribuent à hauteur d'environ 77,5 millions de dollars par an. À la suite de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PAM prélève une redevance de 1 pour cent sur les contributions des donateurs pour les activités relatives au développement, ce qui réduit le montant disponible pour d'autres activités relevant des programmes. En 2023, le PAM a transféré les 50 352 dollars générés par cette redevance au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées. En mai 2024, le PAM avait transféré 21 655 dollars supplémentaires au fonds d'affectation spéciale.
18. Le système des coordonnateurs résidents est une composante centrale du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il continue cependant de faire face à des déficits de financement, comme cela est indiqué dans le rapport de 2024 du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et dans le rapport de 2024 de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau des Nations Unies de la coordination des activités de développement.

## Pacte de financement

19. Les progrès accomplis par le PAM au regard des indicateurs figurant dans le pacte de financement<sup>2</sup> sont décrits en détail à l'annexe I. Il s'agit de la dernière mise à jour annuelle au regard des cibles figurant dans le pacte de financement pour la période 2019-2023. De manière générale, le PAM a progressé de façon satisfaisante dans la concrétisation des engagements du pacte en rapport avec l'action qu'il mène. Par exemple, le PAM a continué de participer activement aux évaluations menées à l'échelle du système, et tous les rapports d'évaluation centralisée et décentralisée et les rapports d'audit interne du PAM sont mis à la disposition du public en ligne. S'agissant de la transparence, le PAM partage ses données financières annuelles, ventilées par objectif de développement durable et par pays, avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, conformément aux normes internationales les plus rigoureuses en matière de transparence. Le rapport annuel sur les résultats du PAM et les différents rapports annuels par pays constituent une vitrine des contributions, qu'il s'agisse de contributions volontaires, de contributions aux fonds commun ou de contributions des pays de programme, et le PAM informe régulièrement le Conseil des gains d'efficacité qu'il réalise. En outre, le PAM a signé la déclaration de reconnaissance mutuelle de haut niveau en 2018, au début de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et rend compte tous les ans de la mise en œuvre de ses politiques de recouvrement des coûts et des taux enregistrés à cet égard.
20. Comme indiqué dans son rapport présenté au Conseil économique et social des Nations Unies<sup>3</sup> à la fin de 2023, le Secrétaire général a lancé une initiative visant à élaborer un nouveau pacte de financement qui s'appuie sur les résultats positifs du pacte de 2019 et comble certaines de ses lacunes. Pendant cinq mois, le PAM a participé à plusieurs séries de consultations entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, sous l'égide du Bureau des Nations Unies de la coordination des activités de développement. Le PAM a également pris note des consultations intergouvernementales au cours desquelles les points de vue de certains États membres ont été recueillis. Le PAM se félicite du nouveau pacte de financement<sup>4</sup> proposé par le Secrétaire général dans son rapport de 2024 présenté au Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement. En définitive, des financements de meilleure qualité, plus souples et plus prévisibles contribueront à renforcer la cohérence des activités du système et à obtenir les résultats stratégiques définis dans les plans-cadres de coopération.

---

<sup>2</sup> Pour consulter le pacte de financement de 2019 dans son intégralité, voir le document intitulé "[Mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2019: pacte de financement: Rapport du Secrétaire général](#)" (A/74/73/Add.1–E/2019/14/Add.1).

<sup>3</sup> Nations Unies. 2023. [Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies](#).

<sup>4</sup> Nations Unies. 2024. [Implementation of General Assembly resolution 75/233 on the quadrennial comprehensive policy review of operational activities for development of the United Nations system: Funding Compact for the United Nations' support to the Sustainable Development Goals](#) (version provisoire non révisée).

## Conclusion

21. Dans son rapport de 2024 présenté au Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement, le Secrétaire général a indiqué que les réformes étant dans une large mesure bien engagées, il est de notre devoir à tous de veiller à nous adapter constamment et à affiner l'action menée à l'échelle du système pour répondre rapidement aux besoins sur le terrain. En suivant des approches visant à répondre aux besoins humanitaires et de développement, et conformément à son plan stratégique et à ses PSP, le PAM s'efforce d'aider les gouvernements nationaux à atteindre les ODD et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'ici à la fin de la décennie. Comme indiqué dans la présente note d'information et dans la liste de contrôle détaillée figurant à l'annexe II, le PAM poursuit la mise en œuvre du programme de réforme présenté en 2017. Dans un contexte de ressources limitées, il importe plus que jamais que les entités du système des Nations Unies pour le développement conjuguent mieux leurs efforts et augmentent l'efficacité de manière générale.
22. Poursuivant sur la lancée du sommet de l'année dernière sur les ODD, le PAM appuie les priorités énoncées dans la déclaration politique de ce sommet, notamment en ce qui concerne la nécessité d'approfondir les engagements internationaux en faveur de la lutte contre la faim et des investissements dans des systèmes alimentaires pris en charge par les pays et axés sur le climat. Le Sommet de l'avenir qui aura lieu cette année sera également décisif eu égard à la réflexion sur la préparation du système multilatéral au monde de demain.

## ANNEXE I

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ÉTATS MEMBRES				
Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement	Valeurs de référence du PAM – 2018	Données du PAM – 2019	Données actualisées du PAM – mai 2023	Données actualisées du PAM – mai 2024
<b>Adapter le financement aux besoins des entités</b>				
Référence (2017): 19,4% Cible (2023): 30%	Part des ressources de base du PAM dans le montant global des recettes: 2018 = 6% (Toutes ressources comprises, qu'elles servent à financer des activités d'aide humanitaire ou de développement)	Part des ressources de base du PAM dans le montant global des recettes: 2019 = 5% (Toutes ressources comprises, qu'elles servent à financer des activités d'aide humanitaire ou de développement)	Part des ressources de base du PAM dans le montant global des recettes: 2022 = 5%; 2023 = 9% (au 24 avril 2023) (Toutes ressources comprises, qu'elles servent à financer des activités d'aide humanitaire ou de développement)	Part des ressources de base du PAM dans le montant global des recettes: 2023 = 7%; 2024 = 12% (au 22 avril 2024) (Toutes ressources comprises, qu'elles servent à financer des activités d'aide humanitaire ou de développement)
Référence (2017): 27% Cible (2023): 30%	Le PAM n'a reçu aucune contribution statutaire.	Le PAM n'a reçu aucune contribution statutaire.	Le PAM n'a reçu aucune contribution statutaire.	Le PAM n'a reçu aucune contribution statutaire.
Référence (2017): 5% Cible (2023): 10%	Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions: 2018 = 3,5% (Toutes ressources comprises, qu'elles servent à financer des activités d'aide humanitaire ou de développement)	Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions: 2019 = 3,2% (Toutes ressources comprises, qu'elles servent à financer des activités d'aide humanitaire ou de développement)	Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions: total pour 2022 = 3%; 2023 = 1,7% (au 1 <sup>er</sup> mai 2023) (Toutes ressources comprises, qu'elles servent à financer des activités d'aide humanitaire ou de développement)	Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions: total pour 2023 = 4%; 2024 = 4% (au 22 avril 2024) (Toutes ressources comprises, qu'elles servent à financer des activités d'aide humanitaire ou de développement)
Référence (2017): 3% Cible (2023): 6%	Le PAM ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.	Le PAM ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.	Sans objet. Le PAM ne communique pas de données concernant le pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement financées par des fonds thématiques propres aux institutions.	Sans objet. Le PAM ne communique pas de données concernant le pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement financées par des fonds thématiques propres aux institutions.

<b>ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ÉTATS MEMBRES</b>				
<b>Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement</b>	<b>Valeurs de référence du PAM – 2018</b>	<b>Données du PAM – 2019</b>	<b>Données actualisées du PAM – mai 2023</b>	<b>Données actualisées du PAM – mai 2024</b>
<b>Garantir la stabilité</b>				
Référence (2017): 66% Cible (2023): 100%	Part des partenaires gouvernementaux versant des contributions aux ressources de base: 2018 = 36%	Part des partenaires gouvernementaux versant des contributions aux ressources de base: 2019 = 40%	Part des partenaires gouvernementaux versant des contributions aux ressources de base: 2022 = 31%; 2023 = 33% (au 24 avril 2023)	Part des partenaires gouvernementaux versant des contributions aux ressources de base: 2023 = 37% (35 donateurs); 2023 = 27% (13 donateurs) (au 22 avril 2024)
Référence (2017): 59% et 27% Cible (2023): 100% et 50%	Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun et ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.	Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun et ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.	Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun et ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.	Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun et ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.
Référence (2018): à déterminer Cible (2021): à déterminer	En 2018, le PAM a reçu 7,3 milliards de dollars, à rapporter à des besoins dont le montant total s'élevait à 10,5 milliards de dollars, soit 70%.	En 2019, le PAM a reçu 8,1 milliards de dollars, à rapporter à des besoins dont le montant total s'élevait à 12,6 milliards de dollars, soit 64%.	Pour l'ensemble de 2022, le PAM a reçu 14,2 milliards de dollars, à rapporter à des besoins dont le montant total s'élevait à 21,4 milliards de dollars, soit 66%.  En 2023, au 24 avril, le PAM avait reçu 2,7 milliards de dollars, à rapporter à des besoins dont le montant total s'élevait à 23,6 milliards de dollars, soit 11%.	Pour l'ensemble de 2023, le PAM a reçu 8,5 milliards de dollars, à rapporter à des besoins dont le montant total s'élevait à 22,8 milliards de dollars, soit 37%.  En 2024, au 22 avril, le PAM avait reçu 2,2 milliards de dollars à rapporter à des besoins dont le montant total s'élevait à 18 milliards de dollars, soit 12%.
Référence (2017): 12/25 ou 48% Cible (2023): 100%	Pourcentage des recettes du PAM qui sont pluriannuelles: 14%  Pourcentage des recettes du PAM d'une durée supérieure à un an: 76,8%	Pourcentage des recettes du PAM qui sont pluriannuelles: 17%  Pourcentage des recettes du PAM d'une durée supérieure à un an: 74,9%	Pour l'ensemble de 2022, pourcentage des recettes du PAM qui sont pluriannuelles: 10%  Pour l'ensemble de 2022, pourcentage des recettes du PAM d'une durée supérieure à un an: 75%  En 2023, au 24 avril, pourcentage des recettes du PAM qui sont pluriannuelles: 21%  En 2023, au 24 avril, pourcentage des recettes du PAM d'une durée supérieure à un an: 61%	Pour l'ensemble de 2023, pourcentage des recettes du PAM qui sont pluriannuelles: 13%  Pour l'ensemble de 2023, pourcentage des recettes du PAM d'une durée supérieure à un an: 77%  En 2024, au 22 avril, pourcentage des recettes du PAM qui sont pluriannuelles: 22%  En 2023, au 22 avril, pourcentage des recettes du PAM d'une durée supérieure à un an: 58%

<b>ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ÉTATS MEMBRES</b>				
<b>Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement</b>	<b>Valeurs de référence du PAM – 2018</b>	<b>Données du PAM – 2019</b>	<b>Données actualisées du PAM – mai 2023</b>	<b>Données actualisées du PAM – mai 2024</b>
<b>Favoriser la cohérence et l'efficacité</b>				
Référence (2017): à déterminer Cible (à partir de 2019): 0	Nombre de dérogations à l'application du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) accordées par le PAM en 2018: 28, pour un montant total de 1,03 million de dollars	Nombre de dérogations à l'application du taux de recouvrement des CAI accordées par le PAM en 2019: 20, pour un montant total de 0,9 million de dollars	Nombre de dérogations à l'application du taux de recouvrement des CAI accordées par le PAM en 2022: 5, pour un montant total de 1,1 million de dollars	Nombre de dérogations à l'application du taux de recouvrement des CAI accordées par le PAM en 2023: 4, pour un montant total de 1,1 million de dollars

**ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement	Valeurs de référence du PAM – 2018	Données du PAM – 2019	Données actualisées du PAM – mai 2023	Données actualisées du PAM – mai 2024
<b>Obtenir plus rapidement des résultats sur le terrain</b>				
<p>Référence (2018): 29% (évaluations conjointes), 20% (évaluations indépendantes à l'échelle du système)</p> <p>Cible (2021): 75% (évaluations conjointes), 50% (évaluations indépendantes à l'échelle du système)</p>	<p>En 2018, le PAM a mené à bien cinq évaluations conjointes, et cinq autres étaient en cours. Il a également participé à une évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée pour faire face au phénomène El Niño en Éthiopie.</p>	<p>Au niveau décentralisé, le PAM a participé à neuf évaluations conjointes en 2019, dont trois étaient achevées à la fin de l'année (Colombie, Eswatini et Inde). De plus, le Bureau de l'évaluation du PAM a participé activement à l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée pour faire face à la sécheresse en Éthiopie, évaluation qui s'est achevée en 2019, ainsi qu'à l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée pour faire face au cyclone Idai au Mozambique et à celle portant sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes et des filles. Les préparatifs de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome ont démarré fin 2019 et se sont poursuivis en 2020.</p>	<p>En 2022, le Bureau de l'évaluation a collaboré avec ses homologues d'autres entités des Nations Unies et de partenaires mondiaux afin de gérer des évaluations conjointes ayant une portée mondiale. Il a plus précisément collaboré avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation internationale du Travail et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le cadre d'une évaluation conjointe des activités d'ONUSIDA en matière de protection sociale, et a contribué à une évaluation stratégique conjointe de la réponse du développement international et de l'aide humanitaire à la pandémie de COVID-19, dirigée par la Coalition mondiale d'évaluation de la réponse à la COVID-19 mise en place par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les deux évaluations devaient être achevées au second semestre de 2023.</p> <p>Le PAM a aidé la Coalition mondiale sur les données d'évaluation destinées à la synthèse des ODD, une initiative conjointe menée avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations bilatérales et multilatérales et des réseaux d'évaluation mondiaux qui établit des rapports de synthèse sur les données factuelles issues des évaluations s'articulant autour des cinq principes des ODD: populations, planète,</p>	<p>En 2023, le Bureau de l'évaluation a continué de contribuer aux évaluations stratégiques mondiales conjointes des activités d'ONUSIDA relatives à la protection sociale et sur la réponse collective à la COVID-19 en matière d'aide internationale au développement et d'aide humanitaire, qui ont débuté en 2022 et seront achevées en 2024. Le Bureau de l'évaluation est membre du groupe directeur en matière d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui joue un rôle de contrôle et d'orientation dans le cadre de l'évaluation de la réponse à la COVID-19, en appuyant la gestion et en agissant en tant qu'organe consultatif.</p> <p>Le PAM a cogéré neuf évaluations conjointes en 2023, dont sept ont été menées avec d'autres entités des Nations Unies dans l'État de Palestine, au Kenya, au Liban, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria et au Tchad, et ont été cogérées avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et</p>

**ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement	Valeurs de référence du PAM – 2018	Données du PAM – 2019	Données actualisées du PAM – mai 2023	Données actualisées du PAM – mai 2024
			<p>prospérité, paix et partenariats. Le PAM faisait partie du groupe de gestion chargé d'établir le rapport de synthèse sur les partenariats et s'est engagé à appuyer les rapports de synthèse sur les populations et la planète, prévus pour 2023 et 2024. L'élaboration du rapport de synthèse sur les partenariats a commencé en 2022 et les résultats seront présentés au premier sommet sur les ODD en 2023.</p> <p>Conformément à l'engagement pris par le PAM en faveur des évaluations menées à l'échelle du système en tant que fondements de la réforme impulsée par le Secrétaire général, le Bureau de l'évaluation a fourni des données pour deux évaluations mondiales de ce type en 2022: l'appréciation de l'évaluabilité du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et l'évaluation à l'échelle du système qui en est résulté concernant la réponse du système des Nations Unies pour le développement aux répercussions sociales et économiques de la COVID-19, et l'évaluation menée à l'échelle du système du Fonds commun pour la réalisation des ODD.</p> <p>Le PAM a continué d'appuyer des évaluations des plans-cadres de coopération au niveau des pays. En tant que membre du Réseau d'évaluation des Nations Unies pour l'Afrique subsaharienne, le PAM a examiné le projet de rapport de démarrage sur le Plan-cadre de coopération pour le Malawi et a coordonné l'examen des mandats pour l'évaluation du Plan-cadre de coopération</p>	<p>l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le PAM a dirigé le processus d'évaluation dans cinq des sept évaluations conjointes des Nations Unies et a également mené deux évaluations décentralisées conjointes avec les gouvernements de l'Eswatini et du Guatemala.</p> <p>Le PAM fait toujours partie du groupe de gestion de la Coalition mondiale sur les données d'évaluation destinées à la synthèse des ODD, qui rassemble des entités des Nations Unies, des organisations bilatérales et multilatérales et des organes et réseaux d'évaluation et de synthèse mondiaux dans le but de mettre à profit les possibilités qu'offrent l'évaluation et la synthèse pour accélérer la réalisation des ODD. En 2023, la coalition a établi son premier rapport de synthèse, qui portait sur les partenariats (ODD 17). Le PAM copréside la synthèse du pilier "population" avec le PNUD, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il participe également à la synthèse interorganisations des résultats des évaluations des progrès réalisés relativement à l'ODD 5, sous la gouverne d'ONU-Femmes.</p>

**ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement	Valeurs de référence du PAM – 2018	Données du PAM – 2019	Données actualisées du PAM – mai 2023	Données actualisées du PAM – mai 2024
			<p>pour le Lesotho. Par l'entremise de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le PAM a appuyé l'examen des évaluations du Plan-cadre de coopération pour la Colombie et la République dominicaine. Le PAM est également un membre actif du groupe de travail sur les évaluations des plans-cadres de coopération qui a été mis en place par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et au sein duquel il est représenté par le personnel du Bureau de l'évaluation ainsi que par le personnel des unités régionales d'évaluation des Bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale. Le groupe de travail du GNUE s'est penché sur les moyens d'aider les bureaux de pays à appliquer les directives en matière d'évaluation des plans-cadres de coopération publiées en 2022.</p> <p>En 2022, les évaluations conjointes suivantes ont été menées à bien: deux évaluations de l'action humanitaire interinstitutionnelle, l'une sur l'intervention menée face à la crise au Yémen, et l'autre sur la riposte à la COVID-19; une évaluation conjointe centralisée (sur les activités d'ONUSIDA relatives à l'efficacité et à la pérennisation des financements); et sept évaluations conjointes décentralisées (Barbade, Bénin, Colombie, Lesotho, Madagascar et Bureau régional pour l'Afrique australe).</p>	<p>S'agissant des évaluations de l'action humanitaire interinstitutionnelle, le Bureau de l'évaluation participe activement aux activités des groupes de gestion des évaluations de l'action humanitaire interinstitutionnelle, qui évaluent l'intervention collective face aux urgences pour lesquelles le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours d'urgence, en consultation avec les membres directeurs du Comité permanent interorganisations, a lancé des protocoles d'intensification de l'action humanitaire à l'échelle du système. Les évaluations en cours en 2023 portaient sur les interventions conduites face aux crises humanitaires en Afghanistan et dans le nord de l'Éthiopie; les rapports devraient être publiés en 2024. Trois évaluations de l'action humanitaire interinstitutionnelle devraient être réalisées en 2024; elles visent à évaluer l'intervention menée suite au séisme qui a frappé la Turquie et la République arabe syrienne en 2023 et face à la crise humanitaire en Somalie, et à établir un rapport de synthèse sur l'intervention menée face à la crise humanitaire en Ukraine.</p> <p>En 2023, le PAM a soutenu l'examen des évaluations du Plan-cadre de coopération pour Cuba et la Colombie, par l'entremise du Réseau d'évaluation des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes.</p>

**ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement	Valeurs de référence du PAM – 2018	Données du PAM – 2019	Données actualisées du PAM – mai 2023	Données actualisées du PAM – mai 2024
<b>Améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité</b>				
<p>Référence (2017): 62% Cible (2021): 100%</p>	<p>Les plans stratégiques et les cadres de résultats institutionnels du PAM sont approuvés par son Conseil d'administration. Les débats consacrés à ces documents comprennent, notamment, des concertations avec le Conseil sur le financement des résultats obtenus par le PAM en matière de développement.</p>	<p>La question du financement des résultats à obtenir en matière de développement est au cœur du Plan stratégique et du Cadre de résultats institutionnels du PAM. En 2019, elle a été évoquée par le PAM avec les membres du Conseil lors de la session annuelle et au cours de consultations informelles portant sur le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, sur la stratégie en matière de partenariat et de collaboration avec les entités non gouvernementales (la version actualisée de la stratégie en matière de partenariat avec le secteur privé) et sur la stratégie du PAM en matière d'achats locaux de produits alimentaires.</p>	<p>En 2022, le PAM a continué d'améliorer ses rapports sur ses résultats et sur l'utilisation de ses ressources à cette fin. Cette question était déterminante lors de l'élaboration du Plan stratégique et du Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025.</p>	<p>Le PAM continue d'améliorer ses rapports sur ses résultats et sur l'utilisation de ses ressources à cette fin. Le Plan stratégique et le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 témoignent de l'importance de cette question.</p>

**ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement</b>	<b>Valeurs de référence du PAM – 2018</b>	<b>Données du PAM – 2019</b>	<b>Données actualisées du PAM – mai 2023</b>	<b>Données actualisées du PAM – mai 2024</b>
Référence (2017): 69% Cible (2021): 100%	Le PAM présente ses données financières au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence (premier rapport présenté en 2008).	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.
Référence (2017): 36% Cible (2021): 100%	Le PAM publie ses données.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence (premier rapport communiqué à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide en juin 2014).	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.
Référence (2017): 46% Cible (2021): 100%	Le PAM communique des données ventilées par pays sur ses dépenses.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence (premier rapport présenté en 2008).	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.
Référence (2017): 20% Cible (2021): 100%	Le PAM communique des données ventilées par ODD sur ses dépenses.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence (premier rapport présenté le 17 mai 2019).	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.

**ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement</b>	<b>Valeurs de référence du PAM – 2018</b>	<b>Données du PAM – 2019</b>	<b>Données actualisées du PAM – mai 2023</b>	<b>Données actualisées du PAM – mai 2024</b>
<p>Référence (2018): 21% Cible (2021): 100%</p>	<p>Le PAM publie 100% de ses rapports d'évaluation centralisée et décentralisée sur ses sites Web. Les rapports qui respectent ou dépassent les normes de qualité fixées sont mis en ligne sur les sites Web du GNUE et du Réseau d'apprentissage actif pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, afin que les résultats des évaluations soient largement diffusés auprès des communautés de l'aide humanitaire et du développement à l'échelle mondiale.</p>	<p>Conformément aux engagements qu'il a pris dans sa politique en matière d'évaluation, le PAM a publié tous les rapports d'évaluation centralisée et décentralisée sur son site Web dès que le Conseil en a pris acte à la session correspondante. Les rapports d'évaluation qui respectaient ou dépassaient les normes de qualité fixées ont été mis en ligne sur les sites Web du GNUE et du Réseau d'apprentissage actif pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, afin que les résultats des évaluations soient largement diffusés. Le PAM a pris des mesures supplémentaires pour tirer le meilleur parti des évaluations, notamment en organisant des activités d'apprentissage et en élaborant des produits d'évaluation adaptés à différents publics.</p>	<p>Conformément aux engagements qu'il a pris dans sa politique en matière d'évaluation, le PAM a publié tous les rapports d'évaluation centralisée et décentralisée sur son site Web dès que le Conseil en a pris acte à la session correspondante. Les rapports qui respectaient ou dépassaient les normes de qualité fixées par le PAM ou qui s'en approchaient ont été mis en ligne sur les sites Web du GNUE et du Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, ainsi que sur le site de cartographie des évaluations (Evalmapper), afin qu'ils soient largement diffusés. Le PAM a continué de prendre des mesures supplémentaires pour tirer le meilleur parti des évaluations, notamment en organisant des activités d'apprentissage et en élaborant des produits d'évaluation adaptés à différents publics.</p>	<p>Conformément aux engagements qu'il a pris dans sa politique en matière d'évaluation, le PAM publie tous les rapports d'évaluation centralisée et décentralisée sur son site Web dès que le Conseil en a pris acte à la session correspondante. Les rapports qui respectent ou dépassent les normes de qualité fixées par le PAM ou qui s'en approchent sont mis en ligne sur les sites Web du GNUE et du Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, ainsi que sur le site de cartographie des évaluations (Evalmapper), afin qu'ils soient largement diffusés. Le PAM prend des mesures supplémentaires pour tirer le meilleur parti des évaluations, notamment en organisant des activités d'apprentissage et en élaborant des produits d'évaluation adaptés à différents publics.</p>

**ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement	Valeurs de référence du PAM – 2018	Données du PAM – 2019	Données actualisées du PAM – mai 2023	Données actualisées du PAM – mai 2024
<p>Référence (2018): 0 Cible (2019): 100%</p>	<p>Depuis 2013, les rapports d'audit interne du PAM sont mis en accès libre sur la page de son site Web qui est consacrée aux <a href="#">rapports d'audit</a> (en anglais seulement).</p>	<p>Les rapports d'audit interne du PAM ont été mis en accès libre sur la page de son site Web qui est consacrée aux <a href="#">rapports d'audit</a> (en anglais seulement). La plateforme des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies n'avait pas encore été mise en place.</p>	<p>En 2022, de nouvelles fonctions de recherche ont été ajoutées sur la page Web consacrée aux rapports d'audit du PAM. Il convient de rappeler que le réseau des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies ne possède ni financement ni budget; toutes ses activités sont financées et entreprises sur la base du volontariat. Aucun financement n'a été consacré à la plateforme de ces représentants depuis que les États membres ont adopté le Pacte mondial. En l'absence de financement et devant la nécessité de mettre en place cette plateforme, le Bureau de l'Inspecteur général du PAM a proposé d'utiliser une partie de ses fonds pour créer une plateforme pilote susceptible de servir de base à des discussions avec des bailleurs de fonds potentiels afin de poursuivre le développement de la plateforme et de la pérenniser. Le projet pilote devait être lancé au second semestre de 2023.</p>	<p>Depuis 2022, de nouvelles fonctions de recherche peuvent être utilisées sur la page Web consacrée aux rapports d'audit du PAM. Le Bureau de l'audit interne du PAM a lancé un projet interne afin de déterminer la meilleure solution pour héberger la plateforme de partage de connaissances des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies. Un cahier des charges décrivant les modalités de gouvernance, les fonctions, les exigences en matière de sécurité et d'autres éléments de la plateforme est actuellement examiné avec la présidence des représentants des services d'audit interne. La mise à l'essai de la plateforme a été retardée et ne devrait pas commencer avant le début de 2025.</p>

**ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement	Valeurs de référence du PAM – 2018	Données du PAM – 2019	Données actualisées du PAM – mai 2023	Données actualisées du PAM – mai 2024
Référence (2018): s.o. Cible (2020): Oui	Les contributions volontaires aux ressources de base et les contributions aux fonds communs et thématiques sont mises en évidence dans le Rapport annuel sur les résultats du PAM, dans tous les rapports annuels par pays, et dans un rapport interne annuel sur les contributions à utilisation souple.	Le PAM a utilisé le Rapport annuel sur les résultats et les rapports annuels par pays pour mettre en évidence les résultats obtenus grâce aux contributions volontaires.	Le PAM a utilisé le Rapport annuel sur les résultats et les rapports annuels par pays pour mettre en évidence les résultats obtenus grâce aux contributions volontaires.	Le PAM utilise le Rapport annuel sur les résultats et les rapports annuels par pays pour mettre en évidence les résultats obtenus grâce aux contributions volontaires.
Référence (2018): s.o. Cible (2020): Oui	Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun ni de fonds thématique.	Le PAM n'a pas géré de fonds de financement commun ni de fonds thématique.	Le PAM n'a pas géré de fonds de financement commun ni de fonds thématique.	Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun ni de fonds thématique.
<b>Gains d'efficience</b>				
Référence (2017): 41% Cible (2021): 100%	Depuis 2015, le PAM fait état des gains d'efficience obtenus dans son Rapport annuel sur les résultats.	Depuis 2015, le PAM fait état des gains d'efficience obtenus dans son Rapport annuel sur les résultats, et il continue d'affiner l'analyse de ces informations.	Depuis 2015, le PAM fait état des gains d'efficience obtenus dans son Rapport annuel sur les résultats, et il continue d'affiner l'analyse de ces informations.	Depuis 2015, le PAM fait état des gains d'efficience obtenus dans son Rapport annuel sur les résultats, et il continue d'affiner l'analyse de ces informations.
Référence (2018): 28% Cible (2021): 100%	Le PAM a signé la déclaration de reconnaissance mutuelle de haut niveau en novembre 2018.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.

**ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Valeurs de référence et valeurs cibles figurant dans le pacte de financement</b>	<b>Valeurs de référence du PAM – 2018</b>	<b>Données du PAM – 2019</b>	<b>Données actualisées du PAM – mai 2023</b>	<b>Données actualisées du PAM – mai 2024</b>
Référence (2017): 51% Cible (2021): 100%	Le PAM rend compte tous les ans au Conseil, dans le Plan de gestion, de la mise en œuvre des politiques et des taux approuvés de recouvrement des coûts.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.	Fait. Aucun changement par rapport à l'année de référence.

## ANNEXE II

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande).
<b>Programmes au niveau des pays/stratégies et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b>	
1) Votre entité applique-t-elle des orientations ou des processus pour garantir la mise en œuvre de l'obligation énoncée dans le cadre de gestion et de responsabilité consistant à "consulter le coordonnateur résident lors des principales étapes de la planification stratégique de l'entité"?	Oui. Les orientations internes du PAM relatives au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "plan-cadre de coopération") comprennent une recommandation selon laquelle le coordonnateur résident devrait être consulté lors des principales étapes de l'élaboration d'un plan stratégique de pays (PSP) ainsi que l'obligation d'utiliser le modèle officiel du système des Nations Unies pour demander la signature du coordonnateur résident afin de confirmer l'harmonisation du PSP avec le plan-cadre de coopération.
a. Dans l'affirmative, veuillez expliquer brièvement comment votre entité s'assure que cette obligation est respectée.	Le PAM s'acquitte de cette obligation en faisant participer régulièrement les coordonnateurs résidents à des ateliers et à des consultations sur l'élaboration des PSP, en maintenant des contacts bilatéraux avec des membres d'autres équipes de pays des Nations Unies pour renforcer les partenariats, en contribuant de manière coordonnée à l'établissement des plans de travail conjoints s'inscrivant dans les plans-cadres de coopération, et en obtenant des lettres officielles des coordonnateurs résidents confirmant que les composantes développement des PSP sont harmonisées avec les plans-cadres de coopération. Cette confirmation est obtenue dans le cadre du processus d'élaboration des PSP.
2) Les orientations ou les processus de votre entité exigent-ils que ses activités/discussions axées sur le développement au niveau des pays reposent sur les plans-cadres de coopération et, par conséquent, qu'ils soient élaborés après ou au même moment que les priorités et les réalisations énoncées dans les plans-cadres de coopération convenus avec les gouvernements?	Oui. Les orientations internes du PAM concernant les plans-cadres de coopération soulignent l'importance de formuler les effets directs en matière de développement dans les PSP à partir des plans-cadres de coopération et d'harmoniser les PSP avec les résultats et le cycle de ces plans-cadres. Par conséquent, toutes les composantes relatives au développement figurant dans les PSP découlent directement des priorités stratégiques et des réalisations énoncées dans les plans-cadres de coopération.
3) Votre entité donne-t-elle à son organe directeur la possibilité de passer en revue les programmes de pays élaborés à partir des plans-cadres de coopération?	Oui. Le document énonçant le plan-cadre de coopération (ou un avant-projet de ce document si l'approbation formelle du plan-cadre de coopération a été retardée) est communiqué au Conseil d'administration du PAM pour information avant la session du Conseil au cours de laquelle l'approbation d'un PSP donné est demandée, ce qui fait ressortir clairement le lien entre les effets directs en matière de développement du PSP du PAM et le plan-cadre de coopération.
4) Les activités de développement réalisées dans les pays par votre entité figurent-elles toutes dans le plan de travail conjoint relatif au plan-cadre de coopération?	Quatre-vingt-neuf pour cent des activités de développement du PAM sont prises en compte dans les plans de travail conjoints (à noter que certaines équipes de pays des Nations Unies n'ont pas de plan de travail conjoint). Les plans de travail conjoints sont élaborés par les groupes interorganisations créés en vertu des dispositions de gestion des plans-cadres de coopération, de sorte que leur élaboration ne relève pas uniquement du PAM.

<b>Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable</b>	
	<b>Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande).</b>
<b>Configuration des équipes de pays des Nations Unies</b>	
5) Quel pourcentage des bureaux de pays de votre entité ont participé à une activité de configuration de l'équipe de pays comme le prévoit le plan-cadre de coopération convenu, en conformité avec les politiques, plans, priorités et besoins de développement de chaque pays et en consultation avec le gouvernement du pays hôte?	Quatre-vingt-dix pour cent des bureaux de pays du PAM ont participé à une activité de configuration de l'équipe de pays conformément au plan-cadre de coopération pertinent.
6) Dans combien de pays cette activité a-t-elle amené votre entité à modifier ses modèles opérationnels, sa présence ou sa programmation au niveau national?	Dans le cadre du processus d'élaboration des PSP, le PAM consulte les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies et le gouvernement du pays lorsqu'il détermine la forme que prendra sa présence dans le pays et le modèle de ses interventions. Dans de nombreux pays, les interventions du PAM allient l'action humanitaire et le développement. La présence du PAM dans le pays et la portée de ses interventions sont alors tributaires de l'ampleur des besoins humanitaires, conformément au principe humanitaire de l'indépendance opérationnelle.
7) Dans combien de pays cette activité a-t-elle mené à une augmentation de la part des conseils concernant les choix de politique par rapport à celle de l'exécution des projets, y compris l'appui à la passation de marchés de grande envergure?	Les données ne sont pas encore disponibles.
<b>Examen des bureaux multipays</b>	
8) Votre entité a-t-elle passé en revue et ajusté les programmes réalisés et les ressources allouées à l'appui des priorités des petits États insulaires en développement?	Oui. À l'heure actuelle, sept PSP adaptés à la situation locale couvrent les petits États insulaires en développement, soit individuellement, soit dans le cadre d'un plan stratégique multipays tels que les plans établis pour les régions des Caraïbes et du Pacifique. Ces plans stratégiques ont été établis en fonction des priorités nationales, et la mise en œuvre du programme et l'allocation des ressources sont révisées en conséquence.
9) À la suite de l'examen des bureaux multipays, votre entité a-t-elle pris des mesures concrètes pour déterminer si leurs compétences techniques et leurs dispositifs institutionnels étaient appropriés, s'il y avait lieu?	Oui, les structures internes des bureaux multipays pour les régions des Caraïbes et du Pacifique ont été révisées et consolidées depuis leur création.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande).
<b>Gains d'efficience</b>	
10) Quel pourcentage des bureaux de pays de votre entité participent à l'élaboration de la stratégie relative aux activités d'appui pour le pays?	100 pour cent; tous les bureaux de pays du PAM participent à l'élaboration de la stratégie relative aux activités d'appui pour leur pays respectif.
11) Votre entité a-t-elle mis en place un processus de suivi des gains d'efficience, réalisés individuellement ou conjointement avec d'autres entités des Nations Unies?	Oui. L'efficience est l'une des priorités du PAM; chaque dollar économisé peut être utilisé pour sauver des vies et changer la vie.
a. Dans l'affirmative, ce processus repose-t-il sur la méthode commune convenue par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour mesurer l'effet des initiatives visant à accroître l'efficience?	Le PAM a mis en place un système pour mesurer les gains d'efficience et s'emploie activement à assurer un suivi à cet égard. Cette tâche est nécessaire et de plus en plus importante, non seulement en interne, mais aussi en externe, pour le Secrétaire général des Nations Unies, les États membres et d'autres organismes des Nations Unies. Le PAM suit la méthode de mesure des gains d'efficience établie par le Bureau des Nations Unies de la coordination des activités de développement, qui définit le gain d'efficience comme une réduction des coûts associés à une tâche donnée et le quantifie en termes monétaires. Les gains d'efficience englobent les économies de ressources et de temps.
12) Votre entité soumet-elle à son organe directeur un rapport annuel sur a) les gains d'efficience qu'elle a réalisés et b) sur ses contributions aux gains d'efficience réalisés à l'échelle du système?	Oui. Le PAM soumet au Conseil d'administration un rapport annuel sur les gains d'efficience réalisés en interne et dans le système des Nations Unies.
13) Quel pourcentage des locaux de votre entité sont partagés?	54,9 pour cent des locaux du PAM sont partagés.
14) Quel pourcentage des bureaux de pays de votre entité utilisent des services administratifs communs?	Le PAM a continué d'harmoniser ses interventions sur le terrain et ses activités de renforcement des capacités avec le plan interorganisations visant à mettre en place des services administratifs communs, notamment en appuyant le partage de services administratifs au Kenya, en tant que fournisseur de services logistiques et destinataire d'autres services, et en République-Unie de Tanzanie, en tant qu'entité qui héberge tous les services. Des discussions sur la participation du PAM à la mise en place de services administratifs communs au Sénégal et au Brésil sont en cours, tandis que des projets similaires en Jordanie sont actuellement en suspens.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	<b>Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande).</b>
15) Votre organisation fournit-elle des services à d'autres entités par l'intermédiaire de la plateforme des services mondiaux partagés?	Oui. Le PAM fournit plusieurs services à l'appui des opérations par l'intermédiaire de son Siège ou des centres mondiaux de services partagés. Mentionnons notamment l'expédition, la location de véhicules, le transport de passagers et le covoiturage, ainsi que les services des technologies de l'information dans les situations d'urgence. Le PAM a présenté quatre dossiers de décision pour des services jugés prioritaires en raison des excellentes possibilités de mise en œuvre au niveau interorganisationnel qu'ils offrent: les services de mobilité, les services d'hébergement et les services médicaux, tous fournis par l'intermédiaire de la plateforme de réservation des Nations Unies; et le parc de véhicules des Nations Unies, géré conjointement par le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. De plus, le PAM s'emploie activement à développer d'autres services qui viendraient s'ajouter aux services mondiaux partagés qu'il offre.
16) Votre organisation a-t-elle recours à des services mondiaux partagés fournis par une autre entité ou d'autres plateformes de services mondiaux partagés?	Oui. Au niveau mondial, le PAM utilise les services liés à la paie et aux décaissements du PNUD pour le personnel recruté sur le plan national sous contrat de durée déterminée, et bénéficie de l'appui en matière de sécurité fourni par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Il utilise également le service centralisé d'enchères publiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour vendre le matériel usagé et obsolète.
17) Dans quelle mesure avez-vous dû concentrer vos investissements en début de période afin de contribuer aux gains d'efficacité à l'échelle du système?	Les investissements qui se traduisent par des gains d'efficacité sont pratique courante au PAM.
Redynamisation du rôle du système des coordonnateurs résidents	
18) La définition d'emploi des représentants de votre entité dans les pays a-t-elle été révisée comme il se devait, à la suite de la réforme, de manière:	
a. Qu'elle reconnaisse le rôle et la responsabilité du coordonnateur résident?	Oui. La définition d'emploi des représentants du PAM dans les pays reconnaît le rôle et la responsabilité des coordonnateurs résidents.
b. Qu'elle fasse état de leur obligation de rendre compte au coordonnateur résident de la contribution aux résultats convenus dans le plan-cadre de coopération et d'autres accords interorganisations relatifs au développement?	Oui. La définition d'emploi des représentants du PAM dans les pays fait état de leur obligation de rendre compte au coordonnateur résident de la contribution du PAM aux résultats convenus dans les accords interorganisations relatifs au développement.
c. Qu'elle indique qu'ils sont tenus de participer activement aux travaux des équipes de pays?	Oui. La définition d'emploi des représentants du PAM dans les pays indique qu'ils sont tenus de participer activement aux travaux des équipes de pays.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande).
19) Votre entité veille-t-elle à ce que les coordonnateurs-résidents aient la possibilité de donner leur avis aux directeurs régionaux de votre entité sur les compétences et l'aptitude à diriger qui seraient utiles dans un pays donné avant la sélection et l'affectation de nouveaux représentants dans le pays?	Cela ne fait pas explicitement partie des pratiques actuelles du PAM, bien que celui-ci accorde une grande importance aux idées et aux points de vue des coordonnateurs résidents, notamment en ce qui concerne les compétences et l'aptitude à diriger les plus pertinentes dans des contextes nationaux spécifiques. Le processus actuel de sélection et d'affectation des nouveaux représentants est principalement géré en interne, mais tient compte des contributions des directeurs régionaux, qui discutent des besoins avec les coordonnateurs résidents. Le PAM cherche en permanence à améliorer cette approche, reconnaissant ainsi l'importance d'adapter le processus de sélection au contexte opérationnel.
a. Dans l'affirmative, veuillez expliquer brièvement comment votre entité s'assure que cette obligation est respectée.	
20) Le système d'évaluation de la performance des représentants de votre entité dans les pays:	
a. Possède-t-il les caractéristiques du modèle de leadership du système des Nations Unies?	Oui, les caractéristiques du modèle de leadership du système des Nations Unies ont été intégrées dans le programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) du PAM.
b. Englobe-t-il au moins un des principaux résultats attendus en lien avec la contribution aux résultats collectifs de l'équipe de pays?	Oui. Les principaux résultats attendus indiqués dans le programme PACE sont liés aux contributions aux résultats collectifs de l'équipe de pays des Nations Unies.
21) Quel est le pourcentage de pays où le coordonnateur résident a contribué à l'évaluation de la performance du représentant de votre entité?	Le coordonnateur résident a contribué à l'évaluation de la performance du représentant du PAM dans 74% des pays en 2023. Pour ce faire, il fallait que le coordonnateur et le représentant aient été en poste pendant au moins six mois en 2023.
22) Quel est le pourcentage de pays où votre représentant a participé à l'évaluation de la performance du coordonnateur résident en fournissant un retour d'information sur son travail à la lumière des attentes quant à son aptitude à diriger?	Le Bureau des Nations Unies de la coordination des activités de développement est le dépositaire des données relatives au système des coordonnateurs résidents. Selon les données recueillies dans le cadre d'une enquête menée par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies auprès des représentants du PAM dans les pays, 77 pour cent des répondants ont déclaré avoir contribué à l'évaluation de la performance du coordonnateur résident en 2023.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande).
<b>Réaménagement de l'approche régionale</b>	
23) Votre entité a-t-elle mis en place des orientations ou un processus visant à garantir votre participation aux initiatives de la plateforme de collaboration régionale afin de permettre aux pays et aux équipes de pays de connaître rapidement les compétences techniques, les spécialistes, les ressources disponibles ainsi que les documents de politique générale et de stratégie de la région considérée, et d'y accéder facilement au sein d'un système unifié?	Le PAM n'applique pas d'orientation formelle ou de processus pour garantir une telle participation, mais ses bureaux régionaux participent activement aux initiatives des plateformes de collaboration régionale, aux travaux des coalitions thématiques et à d'autres activités qui appuient les priorités régionales tout en offrant aux équipes de pays des Nations Unies un accès aux conseils, aux compétences techniques, aux ressources, etc. disponibles dans la région.
24) Votre entité applique-t-elle des orientations ou un processus pour favoriser sa collaboration active avec les fichiers régionaux de spécialistes?	Le PAM n'applique pas de telles orientations ou processus au niveau régional, mais il participe au fichier d'experts des Nations Unies établi selon le principe de reconnaissance mutuelle au niveau mondial.
25) En leur qualité de membres des plateformes de collaboration régionale, les directeurs régionaux ou secrétaires exécutifs des commissions régionales de votre entité mentionnent-ils dans leurs contrats de mission individuels:	
a. leur rôle dans la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité aux niveaux régional et national?	Non.
b. qu'il leur incombe d'appuyer les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour obtenir des résultats communs au niveau national conformément au plan-cadre de coopération et à d'autres accords interorganisations?	Non. Toutefois, cette responsabilité est couverte par les évaluations des représentants du PAM dans les pays dans le cadre du programme PACE.
26) Vos directeurs régionaux ou leurs homologues des entités membres de l'équipe de pays contribuent-ils à l'évaluation de la performance des coordonnateurs résidents?	Les directeurs régionaux du PAM peuvent discuter de la performance des coordonnateurs résidents avec les directeurs régionaux du Bureau des Nations Unies de la coordination des activités de développement dans leurs régions respectives.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande).	
<b>Orientation stratégique, contrôle et responsabilité pour l'obtention de résultats à l'échelle du système</b>	
27) Les documents de planification stratégique de votre entité font-ils état de ses méthodes de travail dans le cadre du système repositionné des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national?	Oui. L'engagement du PAM en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et sa participation à cette réforme sont énoncés dans le plan stratégique du PAM pour 2022-2025. En outre, chaque PSP du PAM (l'instrument qui concrétise le plan stratégique mondial au niveau des pays) explicite la contribution du PAM aux actions globales de ce système énoncées dans le plan-cadre de coopération et alignées sur les priorités et les plans de développement nationaux, ainsi que l'élaboration des programmes de développement du PAM sur la base de ces actions.
28) Votre entité communique-t-elle systématiquement à l'ensemble du personnel et des représentants les nouvelles méthodes de travail prescrites par la réforme du système des Nations Unies pour le développement?	Oui. Le PAM communique systématiquement les nouvelles méthodes de travail à l'ensemble de son personnel et de ses représentants.
a. Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions dans la partie réservée aux observations.	Le PAM a invité le personnel à consulter des bulletins internes et des pages de l'intranet ainsi qu'à participer à des webinaires et à des activités de formation sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement. En outre, des groupes de travail internes ont été chargés de renforcer l'intégration des éléments de la réforme dans les processus de planification et de mise en œuvre des PSP du PAM. Les nouveaux représentants du PAM dans les pays (et leurs adjoints) sont informés de la réforme du système.
<b>Communication des résultats</b>	
29) Votre entité contribue-t-elle systématiquement au Rapport annuel des Nations Unies sur les résultats dans les pays, qui est consacré à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération?	Oui. Le PAM contribue systématiquement au rapport annuel des Nations Unies sur les résultats dans les pays.
30) Votre entité veille-t-elle à communiquer systématiquement ses résultats au niveau national par le biais de la plateforme du système UN-Info?	Oui. Le PAM communique systématiquement ses résultats au niveau national par le biais de la plateforme UN-INFO.
<b>Financement du système des coordonnateurs résidents et respect des engagements pris dans le cadre du pacte de financement</b>	
31) Votre entité suit-elle les orientations données par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en ce qui concerne la redevance de 1 pour cent?	Oui. Le PAM suit les orientations relatives au prélèvement de 1 pour cent.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	<b>Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande).</b>
32) Les sommes versées par votre entité au titre de la redevance de 1 pour cent concordent-elles avec les dernières estimations disponibles des contributions préaffectées selon des critères stricts, disponibles auprès du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (également diffusées annuellement sous forme d'annexe sur le financement par le Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement)?	Le Bureau des Nations Unies de la coordination des activités de développement est le dépositaire des données sur le prélèvement de 1 pour cent. Selon les informations dont dispose le PAM, les types de contributions de donateur auxquels le PAM applique le prélèvement de 1 pour cent sont mentionnés dans la politique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.
a. Dans la négative, comment expliquez-vous cet écart et quelles mesures de son ressort l'entité a-t-elle prises pour le réduire?	
33) Votre entité mène-t-elle un dialogue structuré avec son organe directeur sur la manière de financer les résultats en matière de développement au cours du cycle de planification stratégique en cours?	Oui. Le PAM mène des dialogues structurés avec le Conseil d'administration sur le financement des résultats en matière de développement.
34) Votre entité rend-elle compte à son organe directeur de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du pacte de financement conclu par l'entité et les États membres?	Oui. La mise en œuvre de ces engagements fait l'objet d'un rapport annuel annexé à la note d'information sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui est préparée pour la session annuelle du Conseil d'administration.
35) Compte tenu des responsabilités des coordonnateurs résidents et des équipes de pays à cet égard, votre entité applique-t-elle des orientations ou un processus afin que ses représentants dans les pays collaborent avec le coordonnateur résident pour promouvoir une approche cohérente du financement conformément aux principes, aux objectifs et aux engagements du pacte de financement (en particulier, un financement souple et stratégique qui favorise et facilite l'obtention des résultats communs et la réalisation des activités conjointes)?	Oui. Les représentants du PAM dans les pays suivent des orientations dans le cadre de leur collaboration avec les coordonnateurs résidents devant aboutir à une approche cohérente du financement.
36) Quel pourcentage des dépenses de programme de votre entité est consacré à des programmes conjoints?	Moins de 5 pour cent des dépenses relatives aux programmes du PAM sont consacrées à des programmes conjoints.
37) Votre entité s'est-elle dotée d'orientations, de processus et d'instruments pour faciliter l'utilisation par les représentants dans les pays des mécanismes mondiaux de financement commun pertinents (par exemple le Fonds commun pour les ODD, l'Initiative Spotlight et le Fonds pour la consolidation de la paix)?	Oui. Le PAM a rédigé plusieurs notes d'orientation relatives au Fonds pour la consolidation de la paix pour aider les bureaux régionaux et les bureaux de pays à élaborer des propositions de projet. Il appuie également les bureaux de pays tout au long du processus de candidature à la suite d'un nouvel appel à propositions du Fonds commun pour les ODD, en particulier dans les volets thématiques tels que les systèmes alimentaires.

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

CAI	coûts d'appui indirects
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
ODD	objectif de développement durable
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PACE	évaluation professionnelle et renforcement des compétences
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance